



Newsletter 26 mars 2015

## Développer l'intermodalité, un défi régional



"L'intermodalité vue par le client-usager, voici l'approche que le CESER a privilégiée" résume Christophe Reineri, rapporteur de l'étude. "Ont été intégrées les nouvelles pratiques, comme le covoiturage, et la nécessité de réfléchir à la mise en place d'un cadre à ces pratiques, sans les limiter, mais pour préserver l'aménagement du territoire".

Les Conseillers régionaux, membres de la Commission "Infrastructures, transports et déplacements" ont été particulièrement intéressés par ce parti pris et par la proposition d'un système "Chapeau" porté par Destinéo.

Une **présentation** auprès du **Conseil de développement de Nantes Métropole** et ouverte à tous aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 de 18h à 20h à la Tour de Bretagne.

### Une nouvelle compétence régionale

La loi MAPTAM renforce les compétences « transports » des Régions qui doivent devenir "chef de file" de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de déplacements sur leur territoire par la mise en œuvre d'un Schéma régional de l'intermodalité.

Au-delà de ce contexte réglementaire, la montée en puissance de l'intermodalité apparaît de plus en plus inéluctable sous l'effet de l'évolution des pratiques et des initiatives individuelles, mais aussi des technologies de communication.

### L'intermodalité, enjeu de développement durable

Le développement durable appliqué à la mobilité consiste à trouver des alternatives au recours à la voiture en solo pour adopter les modes de déplacements collectifs, alternatifs et doux, mais également attractifs, économiquement viables et accessibles à tous.

L'un des principaux challenges consistera à mettre en cohérence les politiques d'urbanisation des territoires régionaux et leurs dessertes en transports collectifs, en assurant le désenclavement des espaces ruraux, et en tenant compte de la diversité des publics et de leurs besoins.

### L'intermodalité à la carte

En matière de déplacements, les usages sont multiples et à « géométrie variable » en fonction des intérêts immédiats des utilisateurs. Il s'agit, en plus de personnaliser l'offre en fonction des besoins et des attentes des différents clients-usagers, de développer également celle des services (commerces, Poste, crèches). Les systèmes d'information doivent également être plus performants en amont pour planifier le trajet et en temps réel pendant le déplacement.

### Créer un dispositif de billettique régional chapeautant les systèmes locaux existants

destineo.fr



En plus de ses fonctions de calculateur d'itinéraires et d'information des voyageurs en temps réel, le nouveau Destineo pourrait devenir ainsi une interface commerciale à l'échelle régionale avec une plateforme d'achat de titres de transport.

### La Région doit faciliter, inciter et fédérer

Afin de préparer sa nouvelle compétence, la Région des Pays de la Loire devra mettre en œuvre un Schéma régional de l'intermodalité performant. Aussi le CESER des Pays de la Loire préconise de créer une Conférence des AOT, appuyée par un Comité de Pilotage regroupant l'ensemble des acteurs concernés.



**CESER.paysdelaloire.fr**  
Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire [Accéder au site »](#)

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.